**Timbre de 1887 à l'effigie du roi Léopold II, propriétaire de l'Etat libre du Congo,**

## De la colonisation à la décolonisation

# Le Congo belge

***L'Empire belge était constitué par un seul territoire, le Congo, 2 344 000 km$^2$ et 13,5 millions d'habitants en 1933.***

***Des débuts de la colonisation belge entre 1876 et 1885 à l'indépendance en 1960, le Congo belge a été une sorte de microcosme.***

***C'est une colonie d'exploitation qui se met en place, reposant sur l'exploitation des richesses naturelles nombreuses au Congo, comme dans la région du Katanga.***

## Les débuts de la colonisation belge au Congo

**1876-1885** : formation de l'Etat libre du Congo. En théorie, cet Etat est la propriété de l' « Association internationale du Congo », mais **Léopold II** est le propriétaire de l'Association. Léopold II acquiert donc le Congo comme une propriété privée. Le roi concevait le Congo comme un investissement financier comparable au canal de Suez. Deux méthodes d'exploitation sont adoptées : le monopole et les redevances payées en travail par les Africains.

**1892** : Léopold divise son domaine en trois secteurs dont les deux premiers, le « Domaine privé » et le « Domaine de la Couronne » sont réservés au commerce de l'Etat et de ses concessionnaires. Seul le troisième secteur, le moins profitable, est ouvert aux activités étrangères. D'importantes compagnies concessionnaires comme l'« Union Minière du Haut-Katanga » et la « Société Anversoise de Commerce au Congo » ont un rôle de premier plan dans l' « Etat libre du Congo ».

Le scandale du Congo, dans les années 1900, motive la nationalisation. Certaines exactions et crimes sont alors rendus publics.

## La nationalisation du Congo (1908), une administration autoritaire et paternaliste

Au vu de ces scandales, l'opinion libérale catholique, dont les partis sont hostiles aux responsabilités coloniales belges, exige alors la nationalisation du Congo.

A la fin de **1908,** le Congo devient pleinement colonie de la Belgique. La nationalisation n'a pas pour effet la ruine du système léopoldien mais une certaine humanisation. Le Parlement crée une « Charte coloniale ». Strictement contrôlé par Bruxelles, le gouverneur général exerce cependant sur place un pouvoir autocratique. La Belgique tente alors de faire du Congo une colonie modèle.

On adopte le système du « gouvernement indirect » de Lugard, gouvernement qui doit fonctionner à l'aide des structures indigènes. On regroupe les chefferies en 432 sur les quelques 6000 qui existaient autrefois et on crée 509 secteurs artificiels autour de villages isolés. C'est bien le système du « gouvernement indirect », mais il est fabriqué de toutes pièces.

Le Congo n'est pas une colonie de peuplement : en 1941, on y recense 27 790 européens, soit 0,27 % de la population. En revanche, c'est ce qu'on appelle une **colonie d'exploitation**. On y exploite dans un premier temps le caoutchouc et l'ivoire, puis des minerais comme le cuivre, le diamant, le radium et l'uranium, ainsi que d'autres produits de cultures tropicales.

## L'indépendance

A partir de **1947**, des notables congolais nommés siègent aux conseils consultatifs. Mais il n'y a jamais eu aucune élection directe autorisée. Les Belges restent ignorants du nationalisme congolais. Ils sont surpris par les soulèvements de Léopoldville en 1959.

Les négociations avec la Belgique commencent en janvier 1960. Les discussions pour un transfert progressif du pouvoir échouent devant les exigences d'un retrait immédiat des Belges. L'indépendance est déclarée le **30 juin 1960**. Quelques mois plus tard, le Katanga s'autoproclame indépendant, et le Congo glisse dans le chaos.

**Source :** David K. Fieldhouse, *Les empires coloniaux à partir du XVIIIe siècle,* Bordas, 1973.